DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMPCP-12-09

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Contrat d'accompagnement Contrôle d'Historique™ & Optimisations
Société newenergy

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020.03.06 du SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat avec la **société newenergy Village ERO – 10, rue de la Verrerie, 84700 Sorgues**.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la **société newenergy Village ERO – 10, rue de la Verrerie, 84700 Sorgues un contrat d'accompagnement Contrôle d'Historique™ & Optimisations pour la recherche d'anomalies dans l'historique des factures d'électricité pour la commune de Sisteron d'un montant de :**

- **40% T.T.C. de l'intégralité des sommes T.T.C. remboursées par le fournisseur concerné et relatives aux détections d'anomalies relevées, quelle que soit leur antériorité ;**
- **Contrats C5 : 80% T.T.C. de l'économie projetée H.T. la première année (12 premiers mois par site optimisé) ;**
- **Contrats C4, C3, C2 et C1 : 40 % H.T. des économies projetées la première année (12 premiers mois par site optimisé).**

Ce contrat est établi pour une durée de douze mois à compter de la date de signature.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à la **société newenergy Village ERO – 10, rue de la Verrerie, 84700 Sorgues**.

Fait à Sisteron, le 26 décembre 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 27/12/2023 À 09h26
REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AU-004-210402095-20231226-2023_12_09D